

Du 27 novembre au 4 décembre 2025

C'est le moment de réaliser vos versements exceptionnels sur PEG et sur PERECO pour récupérer le solde des 2 abondements !

27 novembre 2025

PERECO : Réalisez un versement exceptionnel pour obtenir les 800 € d'abondement

L'épargne sur le Plan Epargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO) est bloquée en théorie jusqu'à la retraite mais il existe des cas de déblocage anticipé, dont l'achat de votre résidence principale.

Pour obtenir les 800€ d'abondement (722€ nets), il faudra avoir versé 1309€, en 2025.

Vérifiez ce que vous avez déjà versé cette année, soit par le transfert de jours du CET, soit par des versements mensuels de juillet à novembre, en consultant le site de la BNP "[Mon Epargne Retraite Entreprise](#)" ou vos historiques de versements mensuels listés dans Paylink (Versements / onglet PERECO) :

- Si vous avez programmé des versements mensuels de plus de 262€, vous avez déjà obtenu la totalité de l'abondement.
- Sinon, vous devrez faire la somme des vos versements déjà réalisés et faire le versement exceptionnel complémentaire pour atteindre un versement de 1309€ et obtenir l'abondement maximum.

You pouvez effectuer des versements volontaires jusqu'à 25% de votre rémunération annuelle brute dans vos dispositifs d'épargne salariale PEG + PERECO.

Rappel de l'abondement par tranches de versements :

Versements nets en €	Abondement brut en € (%)	Abondement total brut	Abondement net perçu(*)
Les 200 premiers €	300 € (150%)	300 €	271 €
Les 200 € suivants	200 € (100%)	500 €	452 €
Les 909,1€ suivants	300 € (33%)	800 €	722 €

(*) L'abondement, non imposable, est soumis à 9,7 % de prélèvements sociaux

Sans précision de votre part, les sommes sont placées en gestion pilotée.

- **La gestion pilotée** vous décharge du choix des fonds et leur gestion est réalisée en fonction de la date présumée de votre départ à la retraite. Les avoirs sont sécurisés en arbitrant automatiquement les fonds les plus risqués vers des fonds plus sécurisés lorsque vous approchez de l'âge de la retraite.
- **La gestion libre** vous permet de choisir les fonds à votre gré. (voir info sur les fonds page suivante). Choisissez le ou les fonds sur lesquels vous souhaitez investir en fonction de votre appétence au risque.

A tout moment, **vous pouvez modifier le mode de gestion** indifféremment dans les deux sens (via BNP).

De même, **vous pouvez toujours arbitrer vous-même tout ou partie de vos avoirs vers d'autres fonds**. Après arbitrage volontaire, les fonds sont alors logés dans le compartiment « PERECO gestion libre ».

Ce versement exceptionnel sur le PERECO se fait via le site de la [BNP Mon Epargne Entreprise](#), dans la rubrique : "Agir sur mon épargne / Effectuer un versement".

Les versements volontaires peuvent être déductibles de votre revenu imposable, par contre vous paierez des impôts lorsque vous débloquerez le capital en partant à la retraite. Le choix de cette déductibilité se fait à l'étape "je souhaite bénéficier d'un avantage fiscal" au cours de la définition de votre versement volontaire..

A l'approche de la retraite ou pour acheter votre résidence principale, il peut être judicieux de **sécuriser vos avoirs** en les orientant vers le fonds Schneider Monétaire, au lieu de fonds plus volatiles.



Plan Epargne Groupe (PEG) : Réalisez un versement exceptionnel pour obtenir les 1800 € d'abondement (1629€ net)

L'épargne sur le PEG est bloquée pendant 5 ans mais il existe **de nombreux cas de déblocage anticipé**, (achat de votre résidence principale, mariage, naissance/adoption du 3^{eme} enfant et suivants...)

Vérifiez les montants que vous avez déjà versé cette année (Intéressement/Participation) en mai (sur site de la BNP "Mon Epargne Retraite Entreprise / Menu versement / Versement de l'entreprise) ou si vous avez fait des versements mensuels volontaires de juillet à décembre (via PayLink / onglet PEG).

Pour rappel, hors WESOP, l'abondement est de 100% sur les 700 premiers Euros versés quel que soit le fonds, puis de 100% sur les 400€ suivant sauf si ils sont placés sur le fond actionnariat et enfin de 50% sur les 1400 Euros suivants uniquement s'ils sont placés dans le fonds Schneider Actionnariat.

Ce versement exceptionnel sur le PEG se fait via PayLink (*section Versements / Onglet PEG*)

Il ne peut pas être supérieur au salaire net de décembre après impôt.



Focus sur les fonds du PEREKO et du PEG

Soyez attentif à l'orientation de vos placements dans le PEREKO et le PEG.

Les placements monétaires sont les moins risqués. Leur performance est liée aux taux d'intérêts. Elle a été comprise entre -1 et + 4% ces dernières années . Actuellement les rendements diminuent à +2,5%.

Les placements obligataires retrouvent des performances positives grâce à la stabilisation et maintenant la légère baisse des taux d'intérêts.

Les placements en actions restent les plus risqués, car directement exposés (risque économique, politique, financier et sanitaire...), avec des menaces de variations brutales. Malgré le contexte international **les actions sont encore en hausse cette année.**

Le fond Schneider actionnariat (action Schneider avec le dividende réinvesti), a baissé depuis le 1er Janvier 2025 mais il a doublé depuis 5 ans (+108%)

En fonction du risque accepté et de la rentabilité espérée (performance au 25/11/2025)						
Fonds nom	composition	Performance sur 5 ans	depuis début 2025	Niveaux de risque de 1 à 7	PEG	PEREKO
Schneider Actionnariat	100 % actions =	+ 108 %	- 6 %	5	■	
Schneider Monétaire	100 % monétaire	+ 9 %	+ 2 %	1	■	■
Schneider Energie Solidaire	90 % monétaire & obligataire 10 % titre solidaire	+ 4 %	+ 3 %	2	■	■
Schneider Diversifié	50 % action 50 % monétaire & obligataire	+ 25 %	+ 10 %	3	■	■
Schneider Dynamique	100 % actions	+ 70 %	+ 10 %	3	■	■
HSBC EE ISR ⁽¹⁾ Actions Monde E	100 % actions SRI	+ 70 %	- 1 %	4	■	■
Schneider Obligataire	100 % monétaire et obligataire	+ 3 %	+ 2 %	2		■
CM-AM Stratégie PME-ETI	100 % actions PME	- 37 %	+ 8 %	6		■

Le PERO : une épargne qui sera versée en rente ou en capital à la retraite suivant le montant atteint.

Le Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO) est alimenté en priorité par des cotisations obligatoires (0,5% par le salarié et 1,67% par Schneider)

La BNP vous propose d'effectuer des versements sur le PER Obligatoire en mettant en avant la déductibilité des montants versés sur les revenus imposables. Les versements volontaires versés sur le PERO seront récupérables en capital au moment du départ à la retraite. Ce capital sera imposable. Donc l'intérêt fiscal n'est réel que pour les personnes dont le taux marginal d'imposition baissera à la retraite.

Pour ceux dont le taux d'imposition marginal restera le même, réaliser un versement non imposé en 2025, permettra d'obtenir des intérêts sur les sommes économisées par le report d'imposition.



Exceptional voluntary payments on PEG and PERECO, It's time to recover the balance of the 2 contributions

28 November 2025

From November 27 to December 4, if you have not yet recovered all the contribution of your PERECO (€800), you can make an exceptional voluntary payment

Savings on the Collective Company Retirement Savings Plan (PERECO) are blocked in theory until retirement, but there are cases of early release, including the purchase of your main residence.

To obtain the €800 top-up (€722 net), you will need to have paid €1,309 in 2024.

Check what you have already paid this year, either by transferring CET days or by monthly payments from July to November, by consulting the BNP website "[Mon Epargne Retraite Entreprise](#)" or your monthly payment history listed in Paylink (Payments / PERECO tab):

- If you have scheduled monthly payments of more than €262, you have already obtained the full top-up.
- Otherwise, you will have to add up the payments you have already made and make the additional exceptional payment to reach a payment of €1,309 and obtain the maximum top-up.

Reminder of the top-up by payment tranches:

Net payments in €	Gross employer contribution in € (%)	Gross total employer contribution	Net employer contribution received(*)
The first €200	€300 (150%)	300 €	271 €
The following €200	€ 200 (100%)	500 €	452 €
The following €909.10	€300 (33%)	800 €	722 €

(*) The tax-free employer contribution is subject to 9.7% of social security contributions

Focus your investments based on your goals

Unless otherwise clarified, your money is managed according to the life-cycle approach by default.

- **The life-cycle approach** (Gestion pilotée) means the funds are chosen for you, and they are automatically managed based on your expected retirement date. As retirement approaches, assets are gradually secured, by automatically switching out of funds that are higher risk towards those that are more secure.
- **With self-management**, (Gestion libre) you can choose the funds you like.

At any time, you can change the type of management either way (via the Personeo website). Similarly, you can always switch some or all of your assets yourself to other funds. After choosing to switch, funds are then placed in the "PERECO self-management" compartment.

As you approach retirement or in order to purchase your main residence, it may be wise to **secure your assets** by allocating them to the Schneider Monétaire Fund instead of other more volatile funds.

This exceptional payment on the PERECO is made via the [BNP Mon Epargne Entreprise website](#), in the section: "Agir sur mon épargne / Effectuer un versement".

As you approach retirement or in order to purchase your main residence, it may be wise to secure your assets by allocating them to the Schneider Monétaire Fund instead of other more volatile funds.



Group Savings Plan (PEG): if you have not recovered the entire contribution of €1,800 gross (€1,629 net), you can also make an exceptional voluntary payment between November 27 and December 4

Savings on the PEG are blocked for 5 years but there are many cases [of early release](#) (purchase of your main residence, marriage, birth/adoption of the 3rd child and others...)

Check the amounts you have already paid this year (Profit-sharing/Participation) in May (*on the BNP website "My Company Retirement Savings / Payment menu / Company payment*) or if you have made voluntary monthly payments from July to December (*via PayLink / PEG tab*).

As a reminder, excluding WESOP, the matching contribution is 100% on the first 700 Euros paid regardless of the fund, then 100% on the next 400 Euros unless they are placed on the shareholding fund and finally 50% on the next 1400 Euros only if they are placed in the Schneider Shareholding fund



This exceptional payment on the PEG is made via PayLink (Payments section / PEG tab)
It cannot be higher than the net salary for December after tax.

Focus on PERECO and PEG funds

Pay close attention to the direction of your PERECO and PEG investments.

Money market investments are the least risky. Their performance is linked to interest rates and has ranged between -1% and +4% in recent years. Currently, returns are decreasing to +2.5%

Bond investments are returning to positive performance thanks to the stabilization and continued slight decline in interest rates.

Equity investments remain the riskiest, because they are directly exposed (economic, political, financial and health risk, etc.), with threats of sudden fluctuation. Despite the international context, equities are still rising this year.

The Schneider shareholding fund (Schneider shares with the dividend reinvested) has declined since January 1, 2025, but it has doubled in the last five years (+108%).

Depending on the risk accepted and return expected (performances at 11/25/2025)

Funds name	composition	Performance over 5 years	since the beginning of 2025	Risk levels from 1 to 7	PEG	PERECO
Schneider Actionnariat	100 % stocks	+ 108 %	- 6 %	5	■	
Schneider Monétaire	100 % monetary	+ 9 %	+ 2 %	1	■	■
Schneider Energie Solidaire	90% monetary & bond 10% solidarity security	+ 4 %	+ 3 %	2	■	■
Schneider Diversifié	50 % stocks 50 % monetary and bond	+ 25 %	+ 10 %	3	■	■
Schneider Dynamique	100 % stocks	+ 70 %	+ 10 %	3	■	■
HSBC EE ISR ⁽¹⁾ Actions Monde E	100 % ISR stocks	+ 70 %	- 1 %	4	■	■
Schneider Obligataire	100% monetary and bond	+ 3 %	+ 2 %	2		■
CM-AM Stratégie PME-ETI	100 % PME stocks	- 37 %	+ 8 %	6		■

PERO for savings paid as an annuity or a capital sum when you retire, depending on the amount reached.

The Company Retirement Savings Plan (PERO) is primarily funded by compulsory contributions (0.5% by the employee and 1.67% by Schneider).

BNP sent you a reminder on November 19th to make payments into the Company Retirement Savings Plan, highlighting that payments are deductible from your income tax.

A reminder: The capital paid upon retirement with savings from the Company Retirement Savings Plan will be taxable. Therefore there is only a real fiscal benefit for those whose marginal tax rate will decline during retirement. For those who will keep the same tax rate, the only advantage of making a payment is that the money saved by the deferred taxation may earn you interest.

